

## Deux fonctionnaires dénoncent un scandale à la mairie

Selon ces deux anciens cadres, de « graves irrégularités » auraient été commises. Entre autres, un élu a été logé gratuitement dans un pavillon de Saint-Pierre-du-Perray.

Benjamin Jérôme | Publié le 22.05.2012, 07h39



**saint-pierre-du-perray, hier. Dans le courrier adressé à tous les membres du conseil municipal, les deux anciens cadres décrivent notamment une gestion du personnel « organisée autour d'une cour intouchable ». | (LP/B.J.)**

L'affaire est embarrassante. A Saint-Pierre-du-Perray, deux fonctionnaires ont étalé dans un courrier les « graves irrégularités » — supposées ou réelles? — en cours dans les coulisses de leur mairie. Pêle-mêle, ces deux cadres dénoncent une directrice générale des services qui usurperait son titre, des actes entachés de faux, du favoritisme... sans oublier cette maison occupée sans bail ni loyer par un élu. « Diffamation », se défend le maire PS, Pierre de Rus.

Le courrier, daté du 13 avril, est signé Gérard Lende, responsable des finances, et Gilles Jauffred, responsable des affaires juridiques. Il a été remis à l'ensemble du conseil municipal, majorité et opposition. Dans leur ligne de mire : la collaboratrice de cabinet du maire, qui fait office de directrice générale des services (DGS) depuis janvier 2010. « Le statut de la fonction publique interdit formellement ce mélange des genres », alertent les deux fonctionnaires pour qui « la plupart des actes » mentionnant cette DGS se retrouvent « entachés de faux », voire « même nuls, comme par exemple les bons de commande ».

Les anciens cadres décrivent une gestion du personnel « organisée autour d'une cour intouchable ». Evolution de carrières, primes, sanctions tomberaient au bon vouloir de cette vraie-fausse DGS. Celle-ci a d'ailleurs touché une prime de plus de 5000 € fin 2011 « au mépris des règles du statut de la fonction publique ». Contactés par « le Parisien », les deux collaborateurs vont encore plus loin, racontant notamment que pour son déménagement fin 2011, la DGS a eu recours aux employés et véhicules municipaux, sur les heures de service. « J'ai été embauché pour mettre de l'ordre, se souvient Gilles Jauffred, spécialiste des affaires juridiques et viré au bout de trois mois. J'ai mis le doigt là où il ne fallait pas, je suis devenu indésirable à ce moment-là. »

La lettre a fait l'effet d'un pavé dans la mare. Surtout que des copies du courrier ont circulé dans les services. Pierre de Rus a rapidement allumé les contre-feux. Le 26 avril, dans une note au personnel, le maire évoquait des « méthodes indignes » et rejetait la faute sur les dénonciateurs. S'ils avaient constaté des irrégularités, c'était leur rôle d'y mettre fin. Mais dans un nouvel écrit, le 4 mai, Lende et Jauffred ont maintenu leurs dires.

Alors calomnies ou vrai scandale? « Ce sont des personnes sérieuses même si je n'ai aucun moyen de confirmer ou d'infirmer ce qui est écrit », réagit, prudente, Catherine Aliquot-Vialat (UMP), à la tête de l'opposition. Le maire, lui, est catégorique : « Rien d'illégal n'a été commis sous ma responsabilité. » La situation de sa collaboratrice de cabinet, DGS de fait, est légale. « J'ai un courrier de la préfecture qui le prouve, assure Pierre de Rus. D'ailleurs, je signe moi-même tous les actes administratifs. »

Le contrôle de légalité relève de la responsabilité de la préfecture. Les services de l'Etat n'auraient-ils pas réagi en cas de manquement? « Les courriers sont remontés. Ils seront étudiés. Si besoin, un recours sera déposé », indiquait lundi dernier la préfecture, peu désireuse de s'étendre sur le sujet. Néanmoins, selon nos informations, la préfecture a d'ores et déjà contacté le maire pour demander des éclaircissements. A Saint-Pierre, le prochain conseil, le premier depuis les courriers, est prévu le 31 mai.

**Le Parisien**